

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : 17 octobre 2022

Année scolaire : **2022-2023**

Numéro de séance : **01**

Date de transmission de la convocation aux membres : **10 octobre 2022**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaires de séance : **Mme Proudhon et Mme Poudret, secrétaires de direction**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **26**

Ordre du jour

1) Préambule

- Approbation du PV du CA du 4 juillet 2022.

2) Fonctionnement général

- Commission permanente.
- Installation du conseil de discipline.
- Installation de la commission hygiène /sécurité.
- Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Installation de la commission éducative.
- Installation de la commission « menu ».
- Délégation de signature :
 - du CA à l'ordonnateur,
 - de l'ordonnateur à la gestionnaire.
- Délégation de signature du chef d'établissement à M. BRUNET, chef d'établissement adjoint.
- Délégation de signature du chef d'établissement à M. TURPIN, chef de cuisine (pour les commandes alimentaires).

3) Vie pédagogique et éducative

- Bilan quantitatif de la rentrée 2022.
- État prévisionnel des actions 2022/2023.
- Proposition de répartition des IMPS(s).

4) Vie budgétaire et financière

- Tarifs de reversement.
- Tarifs des objets confectionnés.
- Crédits globalisés d'état (réajustement).
- Convention avec le comité départemental Handisport.
- Convention avec la fondation pour la mémoire de l'esclavage.
- Convention avec l'espace aquatique 2022/2023.
- Convention résidence ECLAIRCIE.
- Adhésions, contrats et abonnements à caractère pluriannuelle
- Prélèvement sur le fonds de roulement
- DBM pour information
- Reconstitution des crédits 2DACO
- Apurement CUI
- Don en nature de la PEEP

5) Questions diverses

- Convention avec le CNED (projet SAS et CNED partagé)

Annexes : 1 - :

- Motions [nombre – titre] : **0**

PRÉSENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 octobre 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[□]	A[]	E[]	Nom - Prénom	P[□]	A(*)	E[□]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Patrick BRUNET	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN			X	Thomas ERNAULT	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN	X						
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX	X						
	Groupement de communes	André BRISSON	X						
	Commune siège	Stéphane BAUDRY			X				
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnels d'enseignement	Sophie PASSEGUE	X						
		Antoine GAUDENCE	X						
		Florent DOVERGNE	X						
		Sonia COUFFIGNAL	X						
		Anthony LE NEGRATE	X						
		Maryline GHIRINGHELLI	X						
		Angélique FAVRIOUX	X						
	Personnels ATOSS	Renaud SABOURIN			X				
		Cindy JOSSE-MAZURE			X	Camille POUDRET	X		
		Marine PROUDHON	X						
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Zaia WILLEM LARABI	X						
		Cécile BARTOLOME	X						
		Jérôme DAVID	X						
		Angèle GARREAU	X						
		Angélique GAVENS	X						
		Virginie LERAULT			X				
		Stéphane SAUVAGE	X						
	Élèves	Timéo DUNOYER	X						
		Jeanne PIN	X						
		Alix VIAUD	X						

I - Préambule

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17h50 et fait lecture de l'ordre du jour. Mme Proudhon et Mme Poudret, secrétaires de direction, acceptent d'assurer le secrétariat de séance. M. le Président procède à un tour de table afin que les membres du CA se présentent. Le conseil d'administration est installé.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2022.

M. le Principal précise que l'ordre du jour n'est plus à voter.
Il rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 4 juillet 2022.
Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022 est adopté.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

II - Fonctionnement général

➤ Commission Permanente.

M. le Principal informe les membres du CA que la commission permanente n'est plus une instance obligatoire suite au Décret n°2020-1632 du 21/12/2020.

Les membres du CA décident de ne pas doter le conseil d'administration d'une commission permanente.

⇒ **Vote Pour :26 Contre : 0 Abstention : 0**

18h00 : Arrivée de Monsieur Brisson, membre du conseil municipal.

➤ Elections des membres du conseil de discipline :

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité (voir annexe) :

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 15

➤ Installation de la commission hygiène sécurité (voir annexe) :

M. le Principal informe les membres du CA des modalités d'installation de cette commission ainsi que les missions qui y sont rattachées. En référence au **décret n° 2014-1237 du 24 octobre 2014** et à la circulaire n° 93-306 du 26 Octobre 1993, les membres de la commission hygiène et sécurité sont élus à l'unanimité (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention 0**
Acte n° 24

➤ Installation Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (voir annexe) :

M. le Principal informe les membres du CA du renouvellement du CESC.
La composition du CESC est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 20

➤ Installation de la commission éducative (voir annexe) :

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission.
La composition de la commission éducative est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).


⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 29

➤ Installation de la commission « menus » :

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission.
La composition de la commission « menus » est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 11

Commentaires et débats :

 **RAS**

➤ **Délégation de signature du chef d'établissement pour 2022.**

⇒ **Du conseil d'administration au chef d'établissement.**

M. le Principal présente la délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement, suivante :

« Vu le code de l'éducation notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Le chef d'établissement du Collège Denfert Rochereau de St Maixent l'École reçoit délégation de signature du conseil d'administration pour :

- La passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle.

La délégation concerne uniquement les marchés à incidence financière budgétaire annuelle. Par conséquent ne sont pas concernés les marchés qui courent sur 2 années civiles.

La décision est accordée pour l'année civile à venir par les membres du conseil d'administration en exercice.

La délégation fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil d'administration au moment du vote du budget de l'année suivante. »

Les membres du CA autorisent cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 13

Commentaires et débats :

✚ RAS

⇒ **Du chef d'établissement à Mme la Gestionnaire (Mme Marchandier)**

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Madame Marchandier Patricia, gestionnaire du collège Denfert Rochereau de St Maixent l'École, dans le cadre de l'article R421-13 (ex article 10 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié par le décret n°2005-1145 du 09.09.2005).

Mme Marchandier Patricia, gestionnaire reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

- ⇒ Les commandes nécessaires au fonctionnement et à l'équipement de l'établissement pour un montant unitaire inférieur à 800 euros HT,
- ⇒ Les commandes de denrées nécessaires au fonctionnement du service spécial restauration et hébergement (SRH).

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 8

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Délégation de signature à M. Brunet Patrick, chef d'établissement adjoint**

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Monsieur Brunet, chef d'établissement adjoint ;

Monsieur Brunet, chef d'établissement adjoint reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

- Note service,
- Note d'information,
- Courrier personnalisé adressé aux familles,
- Éléments liés à la scolarité des élèves (bulletins scolaires, décision d'orientation, PPRE, PAP, PIRE, certificat de scolarité, attestations diverses, ...),
- Éléments liés à la gestion du PIAL,
- Notification de sanction à l'exception de celle émise suite à un conseil de discipline,
- Droits de publication sur les réseaux sociaux.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 9

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ **Délégation de signature du chef d'établissement à M. TURPIN, chef de cuisine (pour les commandes alimentaires).**

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Monsieur Turpin Hervé, chef de cuisine du collège Denfert Rochereau de Saint Maixent l'Ecole, dans le cadre des articles L.421-3 et R.421-13.

Monsieur Turpin Hervé, chef de cuisine, reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

- Commandes alimentaires dans la limite d'un montant de 200€ hors taxes par fournisseur.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 25

Commentaires et débats :

- ✚ Monsieur Dovernge demande si le remplaçant de Monsieur Turpin aura la délégation.
- ✚ Monsieur Pairault répond que oui.

III - Vie pédagogique et éducative

➤ **Bilan quantitatif de la rentrée 2022.**

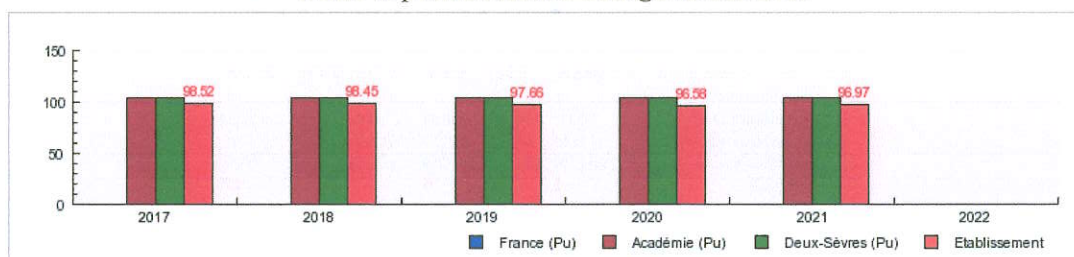
Le bilan quantitatif de la rentrée 2022 ainsi que le contexte national sont présentés par M. le Principal.

		Effectif	ALL 2	Section	ESP 2	ITAL 2	LATIN	UPE2A	ULIS
6 ^{ème}	115	6 B	23		3				
		6 C	22						
		6 D	24						
		6 E	23	10				1	
		6 F	23	8					
	Total niveau 6^{ème}		115	18	0				
5 ^{ème}	233	5 B	27	17	10				
		5 C	27		17	8		2	2
		5 D	27		14	11	6		2
		5 E	26	14	5	10	3		2
		5 F	26			26			
	Total niveau 5^{ème}		133	31	5	77	19	11	0
4 ^{ème}	131	4 B	27			27		4	
		4 C	27	27	2			5	
		4 D	27		6	26		6	1
		4 E	25		3	25			
		4 F	25			23			2
	Total niveau 4^{ème}		131	27	11	74	27	15	
3 ^{ème}	130	3 B	27	15	12				
		3 C	24		15	9			
		3 D	28	14	14	11	5		
		3 E	25		13	10		2	
		3 F	26			26		3	
	Total niveau 3^{ème}		130	29	0	80	19	8	
ULIS		12							12
Total Collège									
SEGPA	59	6 A	11						
		5 A	16						
		4 A	16						
		3 A	16						
Total SEGPA		59							
Total CLG/ SEGPA		568							

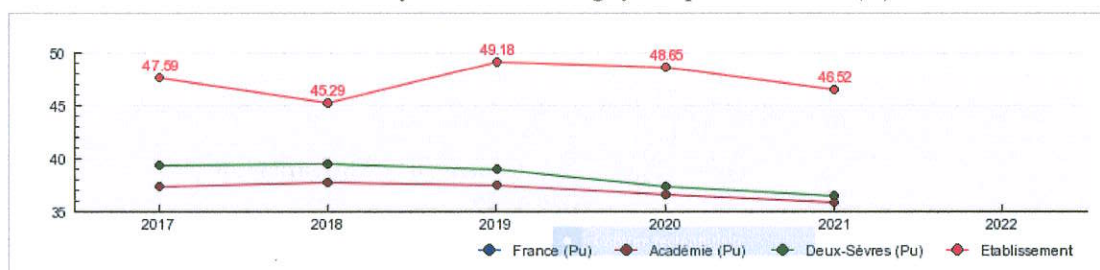
M. le Principal explique que nous sommes aujourd'hui à 568 élèves et précise que les effectifs des niveaux 6^e sont moindres contrairement aux autres niveaux.

M. le Principal présente quelques indicateurs de position sociale du collège hors SEGPA et le taux de PCS défavorisée en collège y compris SEGPA :

Indice de position sociale-Collège hors SEGPA



Taux de PCS défavorisée en collège y compris en SEGPA (%)



M. le Principal indique que le territoire du Saint-Maixentais est très impacté, les chiffres étant en dessous des moyennes académiques et départementales. A noter également, et ce au regard des indicateurs de l'établissement privé voisin, un refus d'une partie de la population locale d'accepter la mixité sociale.

Performances des élèves à l'entrée en 6^e : au regard des résultats des tests nationaux

Performances des élèves à l'entrée en 6^{ème} en lettres

Score moyen eval6 français (APAE)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Académie (Pu)	246,45	251,53	253	258,79	257,77	
Deux-Sèvres (Pu)	244,51	251,28	253,98	258,61	254,13	
CLG Denfert Rochereau	209,55	253,43	231,35	246,24	246,48	
CLG ST André	257,96	229,25	251,4	265,5	260,96	
Effectif	129	103	134	113	148	

% maîtrise satisf ou très bonne - eval6 français (APAE)	2017	2018	2019	2020	2021
Académie (Pu)	82,19	87,14	83,51	88,39	88,65
Deux-Sèvres (Pu)	81,01	88,34	84,92	88,16	87,64
CLG Denfert Rochereau	56,59	92,23	67,91	82,3	81,08
CLG ST André	91,67	74,39	81,82	94,19	92,41
Effectif	129	103	134	113	148

Performances des élèves à l'entrée en 6^{ème} en mathématiques

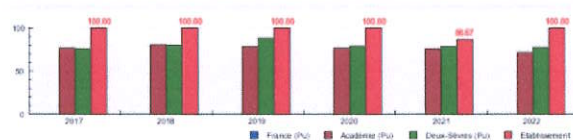
Score moyen eval6 math (APAE)	2017	2018	2019	2020	2021
Académie (Pu)	249,26	246,67	247,46	251,18	251,85
Deux-Sèvres (Pu)	250,19	250,78	249,93	253,74	250,25
CLG Denfert Rochereau	223,64	252,46	237,99	237,2	227,75
CLG ST André	265,47	225,78	244,18	248,38	250,3
Effectif	129	103	133	113	146

% maîtrise satisf ou très bonne - eval6 math (APAE)	2017	2018	2019	2020	2021
Académie (Pu)	73,57	72,06	69,61	72,41	71,57
Deux-Sèvres (Pu)	74,54	76,62	71,97	73,45	70,46
CLG Denfert Rochereau	55,04	76,7	66,17	61,95	52,05
CLG ST André	93,15	52,44	80	75,58	67,09
Effectif	129	103	133	113	146

M. le Principal souligne que ces chiffres permettent de mesurer le nombre d'élèves à l'entrée en 6^{ème}. Les retards cumulés par rapport aux académiques et départementales sont significatifs.

Résultats du DNB 2022 :

Taux de réussite DNB série professionnelle (CLG)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
France (Pu)						
Académie (Pu)	76,84	80,82	78,34	76,44	75,74	71,34
Deux-Sèvres (Pu)	75,84	80,10	88,65	78,85	78,00	77,56
Etablissement	100,00	100,00	100,00	100,00	86,67	100,00
Effectif		1	5	6	9	15
						17

Taux de réussite DNB série collège



Pourcentage Admis DNB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Académie (Pu)	90,4	86,41	85,45	90,41	86,88	86
Deux-Sèvres (Pu)	91,89	87,5	87,73	91,46	89,12	89,26
CLG Denfert Rochereau	93,5	88	89,6	93,2	84,82	89,53
CLG ST André	96,23	98,25	88,06	91,25	93,42	89,19
Effectif	123	125	125	103	112	86

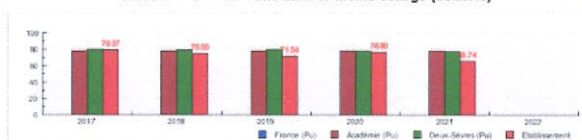
22

Les résultats aux examens sont honorables (toutes séries confondues : taux à 91.26 % pour une référence académique de 85.70 %). M. le Principal souligne que la maîtrise de l'écrit reste une préoccupation majeure pour les équipes pédagogiques de l'établissement. A noter également la forte progression de la part des mentions (pour le collège : 77.91 %, soit + 10 %). M le Principal rappelle la date de la remise des diplômes fixée au 18 novembre 2022.

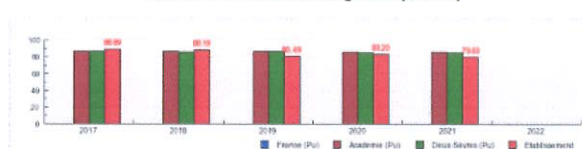
Fluidité des parcours et orientation des élèves post-3^{ème}.

La fluidité des parcours

Accès 6^{ème}-3^{ème} en 4 ans dans le même collège (cohorte)



Accès 6^{ème}-3^{ème} en 4 ans collège acad (cohorte)



Collège

Segpa

2GT	56	57,7%	2GT	0	0,0%
2PRO	30	30,9%	2PRO	1	7,1%
1CAP	5	5,2%	1CAP	13	92,9%
Non affectés	2	2,1%	Non affectés	0	0,0%
RED	4	4,1%	RED	0	0,0%
Vœux non exprimés	0	0,0%	Vœux non exprimés	0	0,0%
Total	97	100%	Total	14	100%

M. le Principal précise que le collège est en retrait sur le taux de fluidité des parcours, car il existe une grande mobilité chez nos élèves, avec beaucoup de changements de situation.

M. le Principal ajoute que les sortants de l'académie de Poitiers ne sont pas référencés dans ce tableau.

M. le Principal présente à suivre le fil rouge (ou feuille de route) communiqué à l'ensemble des personnels à la rentrée 2022 en 12 points pour une feuille de route réussie et partagée :

1) Œuvrer en faveur de la persévérance scolaire, de l'engagement et du goût de l'effort :

- accompagnement personnalisé des élèves,
- bienveillance et exigences,
- suivi individuel ciblé et prenant appui sur les principes de co-éducation avec les familles,
- développement des compétences psychosociales des élèves (gestion de l'échec et de l'erreur, oser...).

2) Consolider la dynamique collective fédérant les équipes autour de la consolidation des savoirs fondamentaux chez les élèves en prenant appui :

- sur un collectif de professionnels engagés dans des pratiques collaboratives étagées (de l'établissement au réseau),
- sur la construction de nouvelles formes scolaires (Plan de travail, Flexi-classe, classe inversée ..).

3) Agir sur la compréhension de l'écrit au service des apprentissages et du développement des compétences.

- 4) Construire le projet d'établissement 2022/2025 en prenant appui sur le rapport d'auto-évaluation et le projet académique.
- 5) Conforter le développement professionnel des enseignants en prenant appui sur l'action formation/recherche en cours et sur un collectif professionnel élargi visant :
- à stabiliser une dynamique permanente de développement professionnel dans les équipes, à favoriser les démarches expérimentales qui encouragent l'implication de tous les personnels (de la phase de réflexion à la phase de mise en œuvre), à consolider les pratiques collaboratives par l'expérimentation de nouvelles pratiques, à faciliter le transfert des démarches expérimentales au service de la réussite des élèves.
- 6) Prévenir les risques du décrochage scolaire en prenant appui :
- sur la consolidation des relations avec les familles (conseils de suivi et de progrès en N6 et N3), sur la mise en œuvre à titre expérimental d'une structure d'accueil spécifique (SAS), sur la prévention de l'absentéisme, etc, ...
- 7) Consolider les pratiques pédagogiques inclusives internes (UPE2A, ULIS, SEGPA en AR).
- 8) Intégrer aux pratiques un état de veille permanent autour d'une démarche qualitative relative au climat scolaire :
- Loyauté, déontologie et au bien vivre ensemble (qualité des relations internes et du cadre de vie, poser le bien-être comme condition du bien apprendre, prévention du harcèlement scolaire, refus collectif de la violence, valeurs partagées ...).
- 9) Accroître l'offre de formation et renforcer l'attractivité du collège (Rentrée 2023 : ouverture en 5ème d'un enseignement facultatif de langues et de cultures européennes -mathématiques /anglais-).
- 10) Renforcer les compétences transversales des élèves.
- 11) Intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques en prenant appui sur les usages visités lors des périodes de confinement.
- 12) Faire des parents de véritables partenaires.

Commentaires :

✚ RAS.

➤ **État prévisionnel des actions 2022-2023 (voir annexe)**

M. le Principal présente l'état prévisionnel des actions 2022 – 2023 ainsi que la méthodologie de travail adoptée en concertation avec les enseignants (fiche action). Ce programme reprend les grands axes du projet d'établissement et les parcours éducatifs associés.

La précision de cet état prévisionnel permet l'anticipation et la prise en des futures contraintes financières dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. (À noter que ce programme d'actions constitue un état prévisionnel dans la limite des contraintes budgétaires du budget 2023).

L'état prévisionnel des actions 2022-2023 est soumis à l'approbation des membres du CA. Ce programme d'actions est adopté à l'unanimité des membres présents, et ce, dans la limite des contraintes budgétaires exercées sur le futur budget 2023 et selon analyse de la faisabilité financière).

⇒ **Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 10

Commentaires :

- ✚ M. Brisson demande si les fédérations des parents aident toujours les parents dans le besoin, afin de payer les voyages scolaires.
- ✚ Mme Garreau indique qu'il y a de moins en moins d'adhésion et de ce fait les aides diminuent. Elle ajoute que les fédérations deviennent très limitées pour pouvoir aider les familles.
- ✚ M. le Principal remercie les parents des différentes actions menées au sein de l'établissement.
- ✚ M. Brisson demande des informations sur la « Classe défense »
- ✚ M. le Principal répond qu'une prise de rendez-vous avec le Général de l'ENSOA est prévue pour une mise en place à la rentrée 2023.
- ✚ M. le Principal précise également que cet état doit faire l'objet d'une étude de faisabilité financière dans le cadre de l'élaboration de la future proposition budgétaire 2023.
- ✚ M. Riera demande le budget pour le voyage à Oradour-sur-Glane, car une diversification des aides est possible.
- ✚ M. le Principal annonce une facture de 3753€.
- ✚ Mme Passegue souhaite que tous les élèves puissent effectuer ce voyage sans participation financière demandée aux familles.
- ✚ M. Riera précise que trois associations peuvent être sollicitées : la fondation Maginot, la fondation du Mémorial de la Shoah et la fondation du Souvenir Français.
- ✚ M. David demande à M. le Principal si une participation financière est parfois demandée aux familles

- + M. le Principal répond que oui, pour les voyages scolaires ou quelques actions mineures, mais pas sur les projets plus importants comme Oradour/G.
- + Monsieur Riera propose le monument d'Airvault, car le voyage représenterait une dépense moins importante.

➤ **Modalités de mise en œuvre des IMP (Indemnités pour Missions Particulières).**

M. le Principal présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par M. le Recteur d'Académie.

En prenant appui sur le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 (et plus particulièrement en référence aux articles 8 et 9 du décret cité), M. le Principal présente la répartition suivante des IMP et les missions associées pour un montant de 9.75 (voir annexe) :

La répartition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 19

IV – Vie budgétaire et financière :

▪ **Tarifs de reversement.**

Mme la Gestionnaire présente les tarifs de reversement suivants :

Tarifs photocopies	
A4	0,10 €
A3	0,20 €
Dégradations	
Perte manuels scolaires / CD de langues / Livres CDI	
Valeur de remplacement	
Dégradations Manuels scolaires	
de 1 à 2 ans	80% de la valeur
de 2 à 4 ans	60% de la valeur
de 4 à 5 ans ou plus	40% de la valeur
Dégradation de mobilié	Valeur de remplacement
Carnet de correspondance	
Carnet + couverture	10,00 €
Clé ascenseur	30,00 €
Carte self	5,00 €
Badge digicode	10,00 €
Vaisselle	
Assiette (grande)	2,90 €
Assiette dessert	1,30 €
Ramequin porcelaine	0,95 €
Verre	0,45 €
Bol	1,60 €
Ravier carré ou rectangle, coupelle entrée &	1,70 €
Divers	Valeur de remplacement ou de réparation

Mme la Gestionnaire souligne une constance des tarifs malgré l'inflation des prix. Les tarifs présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 21

Commentaires et débats :

- + Mme Gavens demande si la vaisselle cassée est souvent facturée
- + Mme la Gestionnaire répond que non

➤ **Tarifs des objets confectionnés.**

Mme la Gestionnaire présente les tarifs des objets confectionnés réalisés par les ateliers de la SEGPA selon le format suivant :

- + At. habitat : coût de matière 1ère + heures élèves (1/2 du SMIC horaire) + heures machines si besoin (soit 7.50€) + frais généraux (1.50€ pour objet unique et 0.40€ pour des séries).
- + At. HAS : coût matière 1ère + 15% charges

Les tarifs des objets confectionnés présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 27

Commentaires et débats :

✚ RAS.

➤ **Crédits globalisés d'état**

Mme la Gestionnaire présente un réajustement des crédits globalisés d'état selon le format suivant (suite vote de juillet 2022) :

	Etat des reliquats	Dépenses à engager pour la rentrée 2022	SOLDE	
Manuels scolaires	3301,59	2834,26	467,33	
Carnets de correspondance	409,06	1598	-1188,94	-1979,09
Droit reprographie	166,85	957	-790,15	
Stages	530,69	0		
Total	3877,5	5389,26		

	Reliquats	Affectation des credits	
Stages	530,69	500	
Manuels Scolaires (solde D5)	451,59*	451,59	* CA 07 07 2022
Projets établissement	999,08	227,5	* CA 07 07 2022
Subvention complémentaire	800,00	800	

1979,09

Affectations des credits globalisés	
Droit de reprographie	1188,94
Carnet de correspondance	790,15
Total	1979,09

Commentaires de Mme le gestionnaire.

✚ Subvention de 800 euros répartie de façon suivante :

- ⇒ 790,15€ pour le droit de reprographie
- ⇒ 9.85€ pour les carnets de correspondance

✚ 500€ des crédits stage

✚ 451,59€ des crédits manuels scolaires

✚ 227,50€ du crédit projet d'établissement

Soit un total de 1188,94€ pour les carnets de correspondance.

La proposition de répartition des crédits globalisé d'état réajustée est adoptée à l'unanimité des membres du CA présents.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 14

Commentaires et débats :

✚ RAS.

➤ **Convention avec le comité départemental handisport**

M. le Principal présente la convention avec le comité départemental handisport.

Cette convention précise les conditions d'intervention du CDH79, le 2 décembre 2022, interventions et animations dédiées aux classes de 5^{ème}.

Le montant des prestations du CDH79 s'élèvent à 510 euros.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec le CDH79 et à engager les dépenses associées.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 22

Commentaires et débats :

✚ RAS.

➤ **Convention avec la fondation pour la mémoire de l'esclavage**

M. le Principal présente la convention avec la fondation pour la mémoire de l'esclavage et remercie les professeurs d'EPS et le chorégraphe intervenant pour leur participation dans le cadre de l'EPI « Déchainez-vous ».

Cette convention précise les modalités d'aide financière apportée par la fondation pour la mémoire de l'esclavage (aide de 3415 euros) dédié à cet EPI.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec la FME et à accepter cette subvention.

⇒ **Vote Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 23

Commentaires et débats :

✚ RAS.

19H15 : Départ de Mme GHIRINGHELLI

➤ **Convention avec la Communauté de Communes du HVDS pour l'espace aquatique 2022-2023**

M. le Principal présente la convention avec la Communauté de Communes du Haut Val De Sèvre pour l'espace aquatique (cycle de natation).

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention et à engager les dépenses liées.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 18

Commentaires et débats :

✚ M le Principal précise le poids financier supporté par l'établissement pour le mise en œuvre d'un enseignement obligatoire (enseignement de la natation).

➤ **Convention Eclaircie**

M. le Principal présente le projet ECLAIRCIE lié à la résidence d'artiste à destination de la classe de 5D. À noter un engagement important de la DRAC dans le financement de cette action.

M le Principal présente le contenu de cette convention (Participation de la DRAC, de l'établissement, du rectorat,)

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention et à engager les dépenses liées.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 12

Commentaires et débats :

✚ RAS.

➤ **Contrats, conventions et abonnements**

Mme la Gestionnaire présente la liste des adhésions et des contrats à caractère pluriannuel pour 2022/2023 (voir pièce jointe en annexe).

Contrats, conventions et abonnements

- ABONNEMENTS D'ACHATS AGAPE 20**
 - Forfait de bureau - consommables informatiques
 - Papier
 - Contrats de pièces et fournitures
 - Abonnement Star de cuisine
 - Washitex entretien
 - Hygiène Pétales
- ABONNEMENTS DE SERVICES**
 - Maintenance de trousses de sacs + ARCOH & CIA
 - Conception et Répar Agape 20 en tant que des contrats pour chaque année pour les prestations de service et les fournitures non agréées
 - Agence comptable
 - SAVA - Convention de prestation de service de bureau et assistance et de maintenance académique
- ABONNEMENTS ENERGIE ET SERVICES**
 - Eclairage
 - Sol
 - Eau
 - Belle piscine
 - Abonnements (pays, véhicules, services etc)
- MANUTENTION ET ENTRETIEN**
 - Pratiquants
 - Machin à coudre
 - Nettoyage des bassins
 - Matériel de cuisine
 - Entretien et entretien des matériels
 - Maintenance Turbot Seal
 - Location camion
- COMMUNICATIONS DIVERSES**
 - Telexpress Interim
 - Médiatique
 - Reprographie
 - Orientalis
 - Conventions d'externalisation des tâches
 - S.T.D. Intervies CDI
 - Conventions « Chœur en Scène »
 - Convention d'utilisation du Dojo Rémi Bous
 - Convention du Comité Olympique marchois ()
 - Conventions TSP - services de paiement en ligne
 - Conventions accord des Sava (Lutte du Haut Val de Sèvre, SKIMARKET L'ECOLE)
 - Conventions SIMA
 - Convention SAVV (savv) de table
 - Convention Ligue d'Enseignement - Agape 20
 - Convention participation à l'utilisation des locaux - Conseil Départemental
 - Conventions APEM SUD 79 RENCONTRES CHOISALES
 - Conventions Centre Aquatique
 - Conseil départemental
 - COOP (CANOË)
 - Centre français d'exploitation du Droit de copie
 - C.I.D. NORT
 - C.R.D.P. POITIERS
- ABONNEMENTS**
 - La Nouvelle République
 - Le Progrès
 - Soit'actu
 - INTER CDI
 - SEEN JUNIOR
 - JULIE
 - Mémoparcnet-Mémofiches
 - 1 jour une actu
 - Wagnit
 - Journal des enfants
 - Scoutisme
 - Géo Ado
 - Les surdoués
 - ONISEP
 - Télélix
 - Justice
 - Revue Intendance + site
 - Logiciel E.D.T - Pronote-VS
 - Logiciel EGIMO
 - N.R. TOURS
 - C.R.D.P. POITIERS
 - Milan Presse
 - A.J.I.
 - INDEX EDUCATION
 - EFFI

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses liées aux contrats, conventions et groupements de services de la liste jointe en annexe.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 26

Commentaires et débats :

✚ RAS.

➤ **Demande de prélèvement sur fond de roulement**

Mme la gestionnaire présente la demande de prélèvement sur le FDR :

AP		
	ENTREES PISCINE	4500
ALO		
	Gaz	3000
	Fournitures	1500
SRH		
	DENREES	29 000
	TOTAL	38 000

M. le Principal demande aux membres du CA l'autorisation d'effectuer un prélèvement de 38 000€ sur le fonds de roulement. Les membres du CA autorisent, à l'unanimité des membres présents, ce prélèvement préalablement autorisé par M l'agent comptable.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 28

Commentaires et débats :

- ✚ M. Brisson demande confirmation du fait que la demande en besoin de prélèvement sur le fonds de roulement a augmenté. Il demande également s'il y aura des pénalités sur ce prélèvement.
- ✚ Mme Marchandier répond qu'il faut attendre le compte financier et rester vigilants sur l'augmentation des prix.
- ✚ M. le Principal explique, pour la partie restauration, les difficultés de la cuisine centrale qui, pour l'exportation vers le collège de La-Mothe-ST-Héray, doit avancer les frais pour les commandes de denrées. M. le Principal souligne également une augmentation des frais d'entretien et de maintenance des locaux.

➤ **Apurement CUI**

Mme la Gestionnaire présente un apurement de situation comptable (contrat CUI) pour autorisation. Elle rappelle que l'établissement dispose de reliquats d'un montant total de 254,40€ concernant ce contrat avec versement de l'état. Elle souligne également qu'il s'agit de la dernière année d'apurement des reliquats.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent l'apurement de crédits pour un montant de 254,40€.

Commentaires et débats :

✚ RAS.

➤ **DBM pour information.**

⇒ Sans objet

➤ **Reconduction des crédits 2 DACO**

Mme la Gestionnaire informe de la reconduction des reliquats de crédits 2 DACO (repot des crédits éducatifs 2021) pour l'année 2022-2023 d'un montant de 9.91 euros.

➤ **Don en nature de la FCPE**

Mme la Gestionnaire informe du don en nature de la FCPE pour l'acquisition d'une série destinée au cours de lettres : *Les chevaliers de la Table ronde*.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à recevoir ce don en nature de la FCPE. Les livres donnés seront inscrits à l'inventaire de l'établissement.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 17

Commentaires et débats :

✚ RAS.

V – Questions diverses :

➤ Convention avec le CNED (projet SAS et CNED partagé)

M. le Conseiller Principal d'Éducation explique que cette convention est prévue dans le cadre du SAS (structure d'accompagnement spécifique). Ce dispositif de lutte contre le décrochage scolaire met en œuvre une équipe, au sein d'un lieu dédié au collège, qui a pour mission de prendre en charge certains élèves ressentant le besoin de sortir de cours de façon ponctuelle. Ici, le CNED est présent afin de proposer une remédiation à ces élèves dans le cadre d'une plateforme partagée.

Il précise que cette action nécessite une convention signée par la famille de l'élève, l'élève lui-même, l'établissement, le CNED et le Docteur Carlier.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer toutes les conventions nécessaires au suivi des élèves.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 16


Commentaires et débats :

✚ RAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

Les secrétaires de séance,

Mme POUDRET et Mme PROUDHON



Le Président,

